



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le treize décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT  
CONTRACTUEL SUR EMPLOI NON PERMANENT  
A TEMPS COMPLET :  
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

**Délibération n° 2023.12.13.114**

**Rapporteur : Michel ROUGÉ**

Vu l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique.

Considérant la vacance de poste prolongée du Directeur Financier depuis mars 2023 ;  
 Considérant les nombreuses vacances de poste du fait du renouvellement des équipes RH et finances depuis une année ;  
 Considérant les fortes difficultés à recruter des professionnels en finances, formés et expertes ;  
 Considérant le renouvellement de plusieurs directeurs de service et la nécessité de les former et de les accompagner notamment en finances ;  
 Considérant la nécessité d'absorber, autant que possible, les missions inhérentes à la Direction du Service Finances par la DRH et la DGS et la charge de travail que cela induit ;  
 Considérant la nécessité d'organiser les écritures de fin d'exercice budgétaire et comptable dans les délais réglementaires et fixés par le comptable,  
 Considérant la nécessité d'organiser les écritures liées au passage à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,  
 Considérant la nécessité d'organiser le transfert du personnel petite enfance CCAS à la ville au 1<sup>er</sup> janvier 2024,  
 Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel à temps complet pour une période de 3 mois afin de suppléer les équipes RH dans les différentes tâches administratives : réponses aux courriers, réception et traitement des candidatures à recrutement et spontanées, classement des dossiers, réception des appels téléphoniques, suivi des campagnes annuelles d'entretien professionnel, de télétravail, de supplément familial de traitement...  
 Considérant que ce renfort permettra de réaliser durant le dernier trimestre 2023 et le début d'année 2024, les tâches inhérentes à la mise en place des affaires comptables, budgétaires, RH résultant des projets cités précédemment ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter 1 agent contractuel temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour 3 mois en application de l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique à partir du 4 décembre 2023 ;
- Dé décider de créer un emploi d'assistant administratif sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C, de la filière administrative ;
- Monsieur le Maire sera chargé de la détermination du niveau de rémunération du candidat selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence ;
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

<p><b>Membres en exercice : 29</b>          Membres présents : 23          Absents excusés Représentés : 6          Absent : /</p> <p>Date convocation et affichage :          07 décembre 2023</p> <p>Acte rendu exécutoire après          - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p> <p style="text-align: center;"><b>22 DEC. 2023</b></p>	<p><b>Étaient présents (es) :</b> Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Michaël TURPIN, Olivier DESPRINCE, Elia LOUBET, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Christine COGNET, Guy BUSIDAN.</p> <p><b>Étaient excusés représenté(es) :</b> Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Anne-Marie AGUADO (pouvoir à A. MIRANDA), Patrice RENARD (pouvoir à B. DEVAY), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Fabienne MORA (pouvoir à P. BARCENAS).</p> <p><b>Absent : /</b></p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Marie-Claude FARCY</p>
---	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

**Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter 1 agent contractuel temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour 3 mois en application de l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique à partir du 4 décembre 2023 ;
- De créer un emploi d'assistant administratif sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C, de la filière administrative ;
- Monsieur le Maire sera chargé de la détermination du niveau de rémunération du candidat selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence ;
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Voté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
Au registre sont les signatures



**Michel ROUGÉ**  
Maire,

<p><b>Membres en exercice : 29</b> Membres présents : 23 Absents excusés Représentés : 6 Absent : /</p> <p>Date convocation et affichage : 07 décembre 2023</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p>	<p><b>Étaient présents (es) :</b> Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Michaël TURPIN, Olivier DESPRINCE, Elia LOUBET, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Christine COGNET, Guy BUSIDAN.</p> <p><b>Étaient excusés représenté(es) :</b> Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Anne-Marie AGUADO (pouvoir à A. MIRANDA), Patrice RENARD (pouvoir à B. DEVAY), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Fabienne MORA (pouvoir à P. BARCENAS).</p> <p><b>Absent : /</b></p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Marie-Claude FARCY</p>
---	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>